Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1449

Artikel: Un soutien avant tout stratégique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026245

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
3 novembre 2000 – nº 1449
Hebdomadaire romand
Trente-septième année

Un soutien avant tout stratégique

Depuis près d'une décennie, les milieux économiques et les partis bourgeois peignent en noir l'avenir de l'AVS. Forts d'une évolution démographique défavorable – vieillissement de la population et diminution de la proportion d'actifs, ils prédisent l'effondrement inéluctable de la poutre maîtresse de la sécurité sociale. D'où l'impérieuse nécessité, selon eux, de relever l'âge de la retraite et de renoncer à améliorer les prestations. Et l'exigence de concevoir toute réforme dans le strict respect de la neutralité des coûts.

La récession économique qui s'installait durablement semblait donner raison à ce mauvais augures: le fonds de réserve de l'AVS – l'équivalent des prestations versées en un an – était descendu au-dessous du niveau fixé par la loi. Cette vision catastrophiste inquiète sérieusement la population. Parmi les jeunes actifs, nombreux sont ceux qui doutent de pouvoir toucher un jour leur rente.

Les comptes de l'AVS ont quitté le rouge

Or, la reprise économique nous rappelle opportunément que la santé de l'AVS dépend étroitement de la croissance, de l'emploi et de l'évolution des salaires, puisque les rentes sont financées aux trois quarts par les cotisations. En effet, aujourd'hui, les comptes de l'AVS ont quitté le rouge et les prévisions de croissance pour les prochaines années garantissent l'équilibre financier de l'institution, au point qu'on évoque l'idée de renoncer à un nouveau point de TVA.

Le débat sur la 11e révision devrait donc se dérouler dans un climat plus serein. Pourtant les oiseaux de malheur persistent dans un pessimisme de commande. Ainsi le modèle de retraite proposé par le Conseil fédéral n'offre qu'une flexibilité illusoire: seules les personnes disposant d'un revenu suffisant pourront en bénéficier. C'est bien le signe que derrière le souci de l'avenir financier de l'AVS se cache le refus d'une élémentaire équité sociale.

Personne ne peut contester la choquante inégalité d'espérance de vie selon le métier exercé. Une inégalité qui demande correction par le droit à une retraite anticipée pour celles et ceux que le travail a prématurément usés. A cet égard, le critère de la durée de la vie active, tel que l'a proposé le conseiller national Rossini, paraît le plus pertinent.

Les deux initiatives populaires pour une rente de retraite à 62 ans, soumises en votation le 26 novembre prochain, parce qu'elles ouvrent indistinctement le droit à une retraite précoce, ne répondent pas pleinement à cette exigence de flexibilité. Elles méritent pourtant d'être soutenues afin de manifester notre insatisfaction à l'égard du projet de 11e révision.

Pour le surplus, le débat sur l'âge de la retraite ne devrait pas faire oublier un combat prioritaire, celui de l'amélioration des conditions de travail, – durée, rémunération, organisation, formation – pour que le mot travail fasse oublier que son étymologie signifie torture. Car jamais l'abaissement de l'âge de la retraite ne compensera une vie de labeur inhumain. JD